

L'aménagement urbain de la ville

L'urbanisation des emprises

Les Emprises, terrains qui traversent Chennevières, doivent être aménagés.

Avec une demande de logements de plus en plus importante et des projets urbains régionaux dans l'Est francilien, les 40 hectares d'emprises libérées sont une véritable opportunité d'aménagement pour tout le territoire. Il en va de la responsabilité de la Mairie de défendre les choix des Canavérois.

Le projet de voie de desserte autoroutière a plané sur Chennevières, son environnement, sa quiétude pendant plus de 50 ans. En 2007, après un combat tenace mené par la Mairie contre cette perspective qui aurait défigurée la ville, l'Etat a décidé d'abandonner ce projet de voirie. La solution alternative n'est pourtant pas trouvée. Compte tenu de la pénurie de logements en France, l'Etat incite fortement les communes à développer l'habitat. Aujourd'hui, la Mairie doit trouver un projet d'urbanisation harmonieux et durable à négocier avec l'Etat et les partenaires publics avant que ceux-ci n'imposent un projet clé en main sans concertation locale. Explications sur les mécanismes de décision et les projets en cours.

Historique des projets

En 2007, lors de la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, l'Etat décide d'abandonner son projet d'aménagement de liaison autoroutière sur l'est du Val-de-Marne appelée Voie de Desserte Orientale (VDO) allant de Sucy-en-Brie à Villiers-sur-Marne. L'Etat accompagné du Conseil général du Val-de-Marne et des communes concernées par l'ancien tracé, dont Chennevières commande une étude de prospective urbaine.

En 2008, les résultats de l'étude remis à l'ancienne municipalité ont révélé un énorme potentiel urbain. Sur les cinq communes traversées, 100 hectares d'emprises sont identifiés et permettraient la création de 4 000 logements et 19 000 emplois. Les propositions de l'étude pour la commune de Chennevières étaient très « urbanisées », sachant que la précédente municipalité envisageait sur la ville jusqu'à 3 000 logements ainsi qu'une zone d'activités de plus de 100 000m².

En revanche, l'étude intègre une prise en compte environnementale à travers la constitution d'une trame verte et d'un réseau de déplacements doux, notamment un transport en commun en site propre –ALTIVAL– qui relierait la

gare RER A de Sucy-Bonneuil à la gare RER A de Noisy-Mont d'Est.

En 2010, la nouvelle municipalité de Bernard Haemmerlé a refusé de valider un projet de convention proposée par le Conseil général et l'Etat faisant état d'un boulevard urbain associé au TCSP et d'une obligation de 30% de logements sociaux. Considérant que la commune doit choisir son propre avenir, la Mairie a souhaité redéfinir de nouvelles options plus raisonnables. Les élus ont voulu notamment mieux identifier les capacités d'accueil des équipements municipaux pour les nouveaux Canavérois (écoles, équipements sportifs, petite enfance, ...). Une nouvelle étude a donc été confiée à un cabinet d'architectes. Elle a conduit à mieux connaître la situation actuelle, à évaluer les besoins de demain et à **donner les éléments pour redimensionner le projet d'aménagement en proposant des principes de constructions plus raisonnés et une place plus importante laissée à un environnement préservé.**

Le TCSP

Ce nouveau mode de transport est incontournable afin d'améliorer la desserte des cinq communes et d'absorber le développement économique et urbain attendu à l'est de la région parisienne.

La ville se positionne en faveur du Transport en Commun en Site Propre (tramway ou bus) avec des arrêts positionnés vers le Moulin, le centre-ville (derrière le Stade Aristide Briand) et la Tour Hertzienne. Ce mode de transport permettra de mieux desservir Chennevières.

Une nouvelle centralité serait créée grâce au prolongement de la rue du Maréchal Leclerc vers le futur arrêt du TCSP. La Mairie souhaite concevoir un projet d'aménagement global dans lequel le tracé du TCSP s'intégrerait au mieux.

Les perspectives de la Mairie

La Mairie oriente ses hypothèses de travail sur des constructions de logements, une zone d'activité mesurées et l'**abandon de l'axe sur Ormesson pour éviter**

l'engorgement du centre-ville. La ville voit la nécessité d'intégrer d'ores et déjà à ses réflexions des accueils pour la petite enfance, une structure d'accueil des personnes âgées, des équipements sportifs, et un éventuel pôle culturel. Les travaux de voirie sont à définir dans leur intégralité pour assurer la desserte des logements. Aucune décision ne pourra être prise tant que le tracé du TCSP ne sera pas arrêté. La ville doit travailler dès maintenant en vue de proposer un projet global et coordonné afin de suggérer le tracé du TCSP au Conseil général et éviter ainsi un passage imposé en dehors de toute cohérence locale.



Prochaine étape : les comités de réflexion

La ville souhaite mobiliser les Canavérois autour de ce projet fédérateur. Dans la lignée des rencontres de quartier, la Mairie initie pour la rentrée prochaine des comités de réflexion. Chaque comité abordera différentes thématiques : transports doux, équipements publics, habitat, commerces. L'objectif est d'engager un réel travail en concertation pour proposer des aménagements concrets. Les comités de réflexion sont la 2^e phase de l'étude pour que tous les Canavérois concernés puissent s'exprimer et échanger à partir d'une base concrète de travail à travers les études déjà établies.

Si vous souhaitez participer à ces comités de réflexion, faites-vous connaître en écrivant à la mairie (ou par mail à rencontresdequartier@villechennevieres.fr). Plusieurs dates vous seront proposées dès la rentrée. Merci à tous les Canavérois déjà inscrits. ●

